

C nseil de Quartier

**Votre
compte
rendu**

RÉUNION DU MARDI 18 OCTOBRE 2022 - Groupe scolaire Les Marendiers

LES MARENDIERS



CHRISTOPHE RUIZ
Coprésident habitant



AMANDINE GAILLARD
Coprésidente élue

> Échange avec la police municipale

Évocation de la future disparition du commissariat

Il ne s'agit pas d'une disparition mais de changements d'organisation. Saint-Priest dépend de la division sud et le central est à Vénissieux. Le commissariat de police est désormais ouvert de 8 h à 18 h pour les dépôts de plainte. À la demande de M. le maire, la police municipale est maintenant ouverte de 8 h 30 à 4 h du matin 7 jours sur 7. Les San-Priods ne sont toujours accueillis et les contacts entre les deux polices sont préservés. L'idée à retenir est que cette réorganisation des commissariats ne veut pas dire que les équipages ne viendront pas à Saint-Priest. Les patrouilles sont toujours réalisées quotidiennement sur la commune, comme avant.

Vitesse dans le secteur rue du Puits Vieux et rue Pierre Mendès France

Le conseil de quartier voudrait des actions « coup de poing » car les contrôles de vitesse ont leurs limites. La police municipale indique cependant que les aménagements existants ont permis de constater une nette amélioration : seule une petite partie des usagers ne respecte pas la vitesse autorisée.

Rodéos rue Louis Braille, rue du Grisard

Beaucoup de véhicules ont été mis en fourrière. Des contrôles sont souvent effectués.

Respect de la circulation devant les écoles

Le problème de circulation et de stationnement est le même sur les 16 groupes scolaires, 4 fois par jour, pendant 10 min. Pas de solution miracle. Les équipages sont mobilisés quotidiennement aux abords des établissements en vue d'améliorer la sécurité. Toutefois, les comportements dangereux (dont le stationnement gênant) sont à signaler pour verbalisation. Deux brigades de jour et une brigade de nuit sont déployées pour répondre aux appels de 6 h à 4 h, 7 jours sur 7.

Feux d'artifice certains week-ends ?

Même problématique sur l'ensemble de la commune, les jets sont très furtifs, les fauteurs de trouble s'enfuient vite. Par contre des appels immédiats de riverains pourraient donner des chances supplémentaires de localiser et d'identifier les usagers...

Camionnettes

Énorme travail effectué avec le directeur d'Amazon pour sanctionner les regroupements de camionnettes. Des verbalisations sont effectuées régulièrement. De bons résultats sont constatés.

Croisement rue du Puit Vieux / rue Jules Ferry/ rue de la Croix Rousse

Le feu rouge n'est souvent pas respecté : la caméra de vidéoprotection ne permet pas de verbaliser puisqu'il n'y a pas de visuel sur le feu directement. De manière générale, il n'est pas possible de verbaliser a posteriori en relecture.

Comportement dangereux des jeunes en trottinettes et vélo électriques sur les trottoirs

Il est interdit de circuler à vélo sur les trottoirs, excepté pour les enfants de moins de 8 ans. Vitesses autorisées jusqu'à 25 km/h. Les agents de la police municipale, détachés à la brigade prévention, apprennent le « savoir rouler » aux élèves de CM2.

Il existe un texte qui régit la circulation des trottinettes et plus particulièrement ce que l'on appelle les NVEI (nouveaux véhicules électriques individuels)

> **Où peut-on rouler avec une trottinette électrique ?** Sur les pistes cyclables, ou, à défaut, sur la route si elle est limitée à 50 km/h (interdiction de rouler sur les trottoirs, sauf si le moteur est coupé).

Quelle vitesse maximum ? 25 km/h en agglomération. Au-delà, la trottinette devra être homologuée pour la route et ne pourra être utilisée que sur un terrain privé.

Le casque est-il obligatoire ? Non, mais fortement recommandé. Il doit être accompagné du port d'un gilet réfléchissant pour rouler de nuit, et l'engin doit être équipé de freins, klaxon et de feux avant et arrière.

Faut-il l'assurer ? Au minimum une garantie responsabilité civile pour circuler ou souscrire un contrat dédié.

> Retour d'informations sur dossiers récurrents

Groupe de travail nuisances aériennes (dont piaggios)

Quelques précisions sur l'activité de l'aéroport de Lyon-Bron :

Une recrudescence de vols d'appareils de type Piaggio a été constatée cet été en particulier en août et septembre. Alertée par les habitants, la commune a pu obtenir des informations concernant la société Oyonnair utilisatrice de ces appareils : les mois d'août et septembre 2022 ont été particulièrement actifs et ce en partie à cause d'une réquisition pour transport de médicaments radioactifs ; le mois de septembre a comptabilisé 159 mouvements.

En juillet 2022, la société Oyonnair a annoncé à la direction de l'aéroport Lyon-Bron son souhait de transférer son activité de maintenance sur une autre plateforme. L'aéroport de Lyon-Bron était depuis 2018 un centre de maintenance pour les avions Piaggio. Cela semble donc être une évolution favorable, qui va conduire à une diminution du nombre de passages de ces appareils particulièrement bruyants. Les habitants sont encouragés à joindre le médiateur par mail à mediateur@lyonaeroports.com en signalant les passages gênants, date, heure, et modèle d'avions pour mieux identifier les nuisances relevées.

Projet d'aménagement devant le collège Boris Vian

M. le maire a fait stopper les travaux et a demandé à la Métropole qu'un diagnostic soit fait sur l'ensemble des collèges. Pour les conseillers de quartier, l'aménagement actuel fonctionne bien et a été pensé de façon collégiale et convient à tout le monde. Il ne comporte aucun aspect accidentogène.

Atelier de construction de nichoirs à mésanges, chauve souris...

Un atelier ouvert aux habitants pourrait être reconduit sur le 1^{er} semestre 2023.

Point ambroisie

Peu de signalement de la part des habitants cette année. Saint-Priest reste une ville pilote en Auvergne-Rhône-Alpes pour ses actions sur la commune visant à lutter contre la prolifération de cette plante au pollen très allergisant (en lien avec la plateforme signalement Ambroisie www.signalement-ambroisie.fr) La Ville reste très vigilante. Un agent est en charge du suivi et des actions à mener sur l'ensemble de la commune.

Actualités sur les nuisances occasionnées par les moustiques tigres

Les actions de prévention, si elles sont respectées, devraient porter leurs fruits. Les dispositifs privés sont, semblent-ils, efficaces (malgré quelques divergences parmi l'assistance). Nous devons tous être très vigilants, ne laisser aucune eau stagnante ou récipient en extérieur, ce qui a encore été constaté cette année dans certains foyers.

Arbres de l'allée des Chênes

Les chênes situés allée des Chênes et allée des Érables sont taillés tous les trois ans mais peuvent mal réagir à la taille. La végétation va être dédensifiée le long de l'allée au niveau des arbustes.

Point d'aménagement des pistes cyclables sur la ville

Un conseiller de quartier de la Fouillouse, qui travaille depuis de nombreuses années sur l'amélioration des modes doux, vient faire un point d'actualité. Il précise qu'il faut actuellement, pour un habitant de Manissieux, 55 minutes de transport en commun pour rejoindre le centre-ville. Des raisons qui ont poussé le conseil à se battre pour obtenir l'aboutissement de la voie verte, qui relie le quartier de la Fouillouse au centre-ville.

Un nouveau chantier consiste à travailler sur la liaison La Fouillouse/ Manissieux. Les choses avancent par modules.

Les actions du groupe de travail consistent également à améliorer les déplacements pour les piétons et les cyclistes : ex chemin des Cervettes, vers rue Jules Verne où un passage a été laissé par l'agriculteur pour faciliter le passage.

Plantations prévues sur les massifs rue de Chénier

Le service espaces verts va s'occuper d'y apporter une amélioration.

Actualités sur l'action «droits et responsabilités» au collège Boris Vian

La Ville de Saint-Priest s'engage au quotidien pour l'amélioration du cadre de vie des habitants et pour la préservation de la tranquillité publique. Dans le cadre du Contrat Local Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD), de multiples actions sont développées en lien avec de nombreux partenaires comme les établissements scolaires, les services de police municipale et les structures de proximité. Les conseillers de quartiers

sont intéressés et demandeurs de la poursuite de cette action. Le but étant de sensibiliser les collégiens et d'éveiller leur intérêt à la vie du quartier et à la préservation du cadre de vie et des aménagements existants.

Point d'actualité Shunt

L'assemblée de l'association « Non au shunt » a eu lieu le vendredi 14 octobre.

Dispositif des sacs pour les feuilles mortes

> Reconduit-on le dispositif ? La Métropole ne reconduit plus depuis des années ce dispositif, il avait été fait à titre exceptionnel. Les agents passent très régulièrement, ils ramassent les feuilles et nettoient la voirie.

> Actualité des groupes de travail

Balade nature du 14 octobre

Les conseillers de quartier ont travaillé sur une balade nature flore et faune programmée le 14 octobre dernier. Quelques habitants ont pu apprécier l'environnement riche d'espaces verts et de sentiers propices à la biodiversité. Le conseil de quartier souhaite proposer cette balade à chaque saison et l'étendre aux écoles de la commune. Le groupe scolaire Jean Macé est intéressé.

Fête des lumières le 9 décembre

Cette animation sera reconduite cette année. Le conseil de quartier des Marendiers vous donne rendez-vous sous le préau du groupe scolaire, à partir de 17h30. Munies de lampions, les familles déambuleront dès 18h, en musique et en lumière, et rejoindront les autres défilés sur la rue Louis Braille, place Annie Debard (centre commercial Ménival). Une collation vous sera servie par les conseillers de quartier, dans une ambiance festive.

> Retour sur les 20 ans des conseils de quartier

La journée festive qui s'est déroulée au Fort pour l'anniversaire des 20 ans des conseils de quartier a été très plaisante : les habitants se sont globalement bien déplacés pour profiter des animations proposées tout au long de la journée, et partager les gâteaux avec les conseillers de quartier. L'école de cirque a rempli à deux reprises le chapiteau dans une ambiance chaleureuse et familiale.

VILLE DE
SAINT-PRIEST ▶

Contact mairie « Conseils de quartier » :

Marc Giangreco

Tél. 04 72 23 49 40

Mail : democratielocale@mairie-saint-priest.fr

Adresse courrier : Mairie de Saint-Priest

Service Démocratie locale - Place de l'Hôtel

de Ville Charles Ottina - 69800 Saint Priest

Le conseil de quartier « Les Marendiers » c'est...

19 conseillers de quartier (membres du bureau en gras) : **ALISON A.**, ARHROR Y., **BIED M.-O.**, COULON C., **D'AGOSTINI M.-H.**, DERDERIAN A., DERKAOUI M., DURAND P., GUILLAUD M., HONORE A., **MARANO M.**, **PONTIER J.-L.**, PREVOST B., RAOULX C., **REGAL S.**, **RUIZ C.**, VALDELIEVRE V., VERISSEL A., **VINCENT C.**

